

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND**, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Nicolas MURE-RAVAUD, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN*, Myriam SIMON, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Maryse MICHAUD a donné pouvoir à Nora BELATTAR
Gino ROMANO a donné pouvoir à Marjorie CHAIZE
Dominique LARGE a donné pouvoir à Sandrine COMTE
Marie-Thérèse COULLET a donné pouvoir à Daniel DELEAZ
Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à David CHIZAT
Nathalie MURCIA a donné pouvoir à M. JAVAZZO
Jorge VELSO MACHADO a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE

**a donné pouvoir à Madame DUFOUR*

***a donné pouvoir à Monsieur GOLBERY*

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Deléaz est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 septembre 2016

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2016.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 28 NOVEMBRE AU 28 DECEMBRE 2016

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE

1- Décision modificative n°2

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, **4 CONTRES** du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2016, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé.

2- Versement d'acomptes de subventions – Exercice 2017

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2016 aux structures suivantes en janvier 2017, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Centre social Graine de Vie | 117 755,00 € |
| C.C.A.S. | 90 000,00 € |
| Centre de santé B.FRACHON | 62 500,00 € |
| M.J.C. PIERRE-BENITE | 27 205,00 € |
| C.A.S.C. | 16 788,00 € |
| Mission locale | 5 875,00 € |
| TOTAL | 320 123,00 € |

DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2016 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif,

| | |
|---------------------|--------------------|
| P.L.P.B. | 18 596,00 € |
| USMPB Basket | 6 747,00 € |
| USMPB Football | 6 242,00€ |
| Judo ASLPB | 5 506,00 € |
| OMS | 4 243,00 € |
| Aikido | 1 025,00 € |
| Tennis club | 1 928,00 € |
| Section plongée | 672,00 € |
| Entente cycliste pb | 331,00 € |
| Boxing Club | 1 494,00 € |
| TOTAL | 46 784,00 € |

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2017, chapitre 65.

3- Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe » Pierre-Bé demain »

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le détail par chapitre étant le suivant.

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 20 (immobilisations incorporelles : études et logiciels) : | 30 396,00 € |
| Chapitre 21 (immobilisations corporelles : équipements matériels...) : | 160 000,00 € |
| Chapitre 23 (immobilisations en cours : travaux en cours) : | 186 911,75 € |
| Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : | 23 647,00 € |
| Chapitre 26 (participations) : | 1 250,00 € |

Soit un total de 402 204,75 € représentant 25% des 1 608 819,00 € ouverts en 206.

DIT que ces crédits seront intégrés au budget de l'exercice 2017.

4- Attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe » Pierre-Bé demain »

DECIDE de ne plus allouer d'indemnité de conseil à Madame Marie-Thérèse MORAND, Trésorière Principale, receveur municipal. En conséquence, le taux de versement de l'indemnité de

conseil est désormais fixé à 0%.

5- Attribution du marché relatif aux tickets restaurants

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société NATIXIS INTERTTTRES

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché relatif à l'émission, la livraison et le suivi de gestion de titres restaurant destinés aux agents de la commune et du CCAS de Pierre-Bénite

DIT que cette dépense sera imputée sur les crédits des budgets 2017 et suivants.

6- Signature d'une convention de groupement de commandes entre la ville de Pierre-Bénite et plusieurs collectivités territoriales pour l'acquisition de fournitures de papeterie, travaux manuel, jeux et matériels éducatifs

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »**

APPROUVE le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » entre plusieurs collectivités territoriales, selon les conditions de la convention constitutive.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes pièces s'y rapportant.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

7- Demande de subvention pour la construction d'un pôle sportif

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 4contres du groupe « Pierre-Bé demain »**

APPROUVE le projet de construction d'un pôle sportif tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions publiques ou privées, et à signer tous les documents s'y rapportant.

8- Demande de subventions pour la mise en place d'équipement de vidéo protection

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 2 contres du groupe « Pierre-Bé demain » Madame CARECCHIO et Monsieur DELEAZ et 2 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » Madame COULLET et Monsieur CHIZAT

APPROUVE le projet de mise en place d'équipements de vidéo protection tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions publiques ou privées, et à signer tous les documents s'y rapportant.

9- Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la ville de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes de la convention entre la ville et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de télétransmission, et tous les avenants s'y rapportant

10- Assurance contre les risques liés au régime de protection sociale du personnel

Rapporteur : Mme DUFOUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les taux de prestations négociés pour la commune de Pierre-Bénite par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,

DECIDE d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2017, au contrat-cadre d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2020 pour garantir la ville contre les risques financiers liés au régime de protection sociale dans les conditions suivantes (préciser chacun des alinéas) :

- catégorie de personnel assurée : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
- risques garantis : Option 5 (décès, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire)
- franchise (préciser le ou les risques concernés) : franchise en accident du travail de 15 jours par arrêt
- taux de cotisation : 1.68%

PREND ACTE que les frais du cdg69, qui s'élèvent à 0.19% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le contrat-cadre assurance groupe et tout avenant éventuel,

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-cadre chaque année à la date anniversaire, sous réserve du délai de préavis de 4 mois

11- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

DECIDE, en filière police municipale, la création d'un poste au grade de gardien, un poste au grade de chef de service, et un poste au grade de chef de service principal 1^{ère} classe.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

12- Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la société POINT TRANSACTIONS SYSTEMS et la commune de Pierre-Bénite

Rapporteur : Mme COMTE

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 4 contres du groupe » Pierre-Bé demain »**

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel entre POINT TRANSACTIONS SYSTEMS et la Commune de Pierre-Bénite concernant le versement à la commune d'une somme forfaitaire de 2 500,00 € en conséquence de l'impossible technique d'évolution du matériel électronique de traitement automatisé des infractions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel.

DIT que les recettes résultant du protocole transactionnel seront inscrites au budget primitif.

13- Tarifs de location des salles municipales 2017 et modification des horaires de fermetures

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 4 contres du groupe » Pierre-Bé demain »**

APPROUVE les tarifs de location des salles municipales précitées ainsi que les horaires de d'ouverture.

14- Convention générale entre la commune et le PLPB Omnisport

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

15- Convention générale entre la commune et le Boxing Club de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

16- Convention générale entre la commune et le Judo Club de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

17- Convention générale entre la commune et l'USMPB Football

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

18- Convention de mise à disposition d'un équipement municipal entre la commune et l'Association Histoires de Femmes

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

19- Convention de mise à disposition d'un équipement entre la commune et l'Association 69 NAPALM

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

20- Convention de mise à disposition d'un équipement entre la commune et l'Association sportive de l'Agence de l'Eau

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

21- Convention de mise à disposition d'un équipement entre la commune et l'Association AMEUSO

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

22- Convention de mise à disposition d'un équipement entre la commune et l'Association THE SMOKING DOG FOOTBALL CLUB

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

23- Convention de mise à disposition d'un équipement entre la commune et l'Association sportive TNT

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

24- Convention générale entre la commune et l'Aikido Club de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

25- Convention générale entre la commune et le Taekwondo Club Pierre-Bénite

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE le maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

POLE CULTURE

26- Contrat partenarial entre la ville et l'Association Musique banlieue pour la mise en lumière de la façade de la mairie le 8 décembre 2016

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de partenariat, telle qu'annexée à la présente délibération, entre la Ville de Pierre-Bénite et l'Association Musique banlieue et autorise le Maire à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant et tous ses avenants éventuels

DIT que les crédits sont inscrits au budget

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

27- Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par la Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2017

Rapporteur : Mme COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

DONNE UN AVIS FAVORABLE au calendrier suivant relatif aux dérogations de repos dominical :

- ✓ Pour 2017 (cinq dimanches) : 15 janvier, 2 juillet et 3, 10 et 17 décembre

28- Attribution d'une franchise de loyer en faveur de la SARL ECOLOGIE HABITAT FRANÇAIS titulaire d'un bail commercial pour un local sis au 55 rue Roger Salengro

Rapporteur : Mme COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE la franchise de loyer consentie à M. Gozlan, représentant de la SARL ECOLOGIE HABITAT FRANCAIS, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 793 072 372, preneur du bail commercial précaire du local sis au 55 rue Roger Salengro.

DIT que les recettes, après application de la franchise, seront recouvrées sur le chapitre 75 du budget de la collectivité.

29- Convention de participation financière à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence 2014-2018

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu de la convention de participation financière à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence 2014-2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant

30- Attribution d'une subvention à l'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire

Rapporteur : Mme CLAUZIER

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire d'un montant de 1 000 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2017.

31- Adhésion au fichier commun de la demande locative sociale du Rhône

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

1. – Approuve la participation de la Ville ou de la communauté de communes à la démarche Fichier commun du Rhône

2. - Approuve l'adhésion de la Ville ou de la communauté de communes à l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et prend acte des statuts de l'association.

3. - Désigne

a) Madame LENOBLE, Marguerite, Adjointe en charge de la Culture et des Affaires Sociales, comme représentant titulaire (mle noble@pierrebenite.fr – Adresse :Mairie de Pierre-Bénite, BP 10008, 69491 Pierre-Bénite Cedex – tel : 04 78 86 62 62)

b) Madame DOMINGUEZ, Marysa, conseillère municipale comme représentant suppléant (mdominguez@pierrebenite.fr - Adresse : Mairie de Pierre-Bénite, BP 10008, 69491 Pierre-Bénite Cedex – tel : 04 78 86 62 62)

pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

4.- Approuve la convention avec l'Association de gestion du Fichier commun précisant les conditions d'accès et d'utilisation au fichier ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant annuel de 2389€.

La dépense sera financée à partir des crédits de paiement inscrits à l'article 6281, fonction 70.

Le Maire lève la séance à 20 h 22